

Carte blanche

Anonymiser, pour quoi faire ?

Sandro Cattacin

La procédure d'anonymisation s'est établie dans le monde académique dans l'évaluation d'articles, de livres et de projets. Récemment, l'Université de Genève a également testé, lors de la session d'examen, l'anonymisation des travaux écrits produits par les étudiant·e·s. Le but affiché de cette pratique est d'éviter tout favoritisme, toute discrimination ou condescendance.

Le système de l'anonymisation semble être bien accepté par le monde académique et relativement peu de recherches se penchent sur le bien-fondé de cette pratique. Or les résultats des quelques études à disposition sont contradictoires. Ils diffèrent selon les disciplines et les périodes analysées et également selon les méthodes d'anonymisation (double ou simple aveugle). Ils sont en outre peu concluants quant à la réelle capacité à occulter l'auteur·e d'un d'article ou d'un projet, ainsi qu'en matière de qualité finale de l'article publié ou du projet soutenu.

Loterie ou procédures de qualité

Nonobstant ces résultats mitigés, ces procédures ont augmenté la crédibilité du processus de sélection d'articles et de projets. Cependant, mon expérience personnelle, comme celle de beaucoup de mes collègues, montre que ce système d'anonymisation n'est pas la panacée. J'ai ainsi récemment soumis un article à une revue qui l'a refusé par le biais d'arguments peu convaincants : pas d'intérêt pour le thème, territoire analysé limité (la Suisse, *sic*). J'ai donc soumis l'article à une autre revue d'importance similaire et, à ma grande surprise, il est alors accepté, moyennant des révisions mineures, et qualifié de grand intérêt pour la communauté scientifique dans ce domaine. Même expérience quelques années plus tôt avec un projet soumis en Suisse d'abord – où il a été refusé et classé dans la dernière catégorie des résul-

tats d'évaluation –, puis en Belgique, où il a été accepté et classé premier parmi tous les projets soumis cette année-là, et ce malgré une concurrence plus forte et un taux d'acceptation nettement inférieur.

Anonymiser : une pratique lâche ?

Ces expériences, partagées par des collègues, génèrent un scepticisme unanime face à ce processus d'anonymisation : soumettre un article ou un projet, c'est un peu comme participer à une loterie ! La défiance, évidemment, peut venir du fait que l'anonymisation est plutôt un moyen de se cacher derrière des stratégies non scientifiques, comme la peur de la concurrence, l'affaiblissement d'un groupe de recherche ou simplement des sympathies ou des antipathies pour le thème abordé. Le doute qu'il s'agisse d'une procédure de qualité se renforce encore dès lors que l'on pense à la logique de production de savoir qui est justement basée sur la critique, la confrontation, l'argumentation et la transparence. Sans vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain, je pense qu'il serait plus opportun pour la production scientifique d'investir dans la modération de ces pratiques de méfiance – l'anonymisation n'est rien d'autre – et dans les modèles hybrides permettant d'apprendre ensemble que la transparence et la confiance font du bien au système de production du savoir. Certaines revues le font déjà quand elles demandent, dans des procédures en double aveugle, si l'évaluateur ou l'évaluatrice est prêt·e à dévoiler son identité à l'auteur·e pour permettre une autre forme de dialogue. Il serait donc temps d'essayer des formes d'évaluation qui privilégient la transparence et de sonder les effets de celle-ci sur la qualité des résultats, la coopération et la confiance.

•

L'auteur

Sandro Cattacin est professeur de sociologie à l'Université de Genève. Dans cette rubrique, il aborde des questions relevant de la politique de la recherche et du système scientifique.

